



Communiqué de Presse – Bobigny, le 14 janvier 2022

Jugement d'Eric Zemmour suite à ses propos sur les Mineur.e.s Non Accompagné.e.s

Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, se rendra lundi 17 janvier à 13h30 au Tribunal judiciaire de Paris alors que sera rendu le jugement dans le cadre du procès de M. Eric Zemmour suite à ses propos sur les Mineur.e.s Non Accompagné.e.s (MNA). Le Département de la Seine-Saint-Denis s'était porté partie civile au titre de sa mission d'accueil et d'accompagnement de ces jeunes.

Le 29 septembre 2020, M. Zemmour avait déclaré dans le cadre de sa chronique sur la chaîne télévisée CNEWS : les mineurs isolés sont « *voleurs, ils sont assassins, ils sont violeurs, c'est tout ce qu'ils sont* ». Une déclaration qui faisait suite à l'attaque à la machette le 25 septembre 2020 de policiers devant les anciens locaux de Charlie Hebdo par un jeune Pakistanais, alors qualifié à tort de mineur isolé.

Le Parquet de Paris s'était alors saisi de l'affaire, citant M. Zemmour à comparaître pour complicité de provocation à la haine raciale et injure raciale. Après deux premières audiences les 8 septembre et 17 novembre derniers, la 17ème chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris rendra son jugement ce lundi. Le Parquet a requis 10 000 euros d'amende (100 jours amendes de 100€) à l'encontre de M. Zemmour, la Procureure pointant des "propos méprisants, outrageants", et "un rejet violent" de la population immigrée.

Faire valoir un préjudice pour le Département

Comme 36 autres parties civiles, parmi lesquelles des associations et une vingtaine de Départements, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est immédiatement constitué partie civile afin de faire valoir un préjudice en tant que collectivité chargée de l'accueil et de la prise en charge des MNA, au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il est représenté par le cabinet d'avocats Seban & Associés.

Le Département de la Seine-Saint-Denis réalise avec Paris le premier accueil d'environ la moitié des MNA qui arrivent sur le sol national, et prend actuellement en charge 1800 jeunes étrangers isolés au sein de ses services.

« J'espère que la réquisition du Parquet sera retenue et permettra de condamner une nouvelle fois Éric Zemmour pour provocation à la haine raciale. Il est temps de mettre un coup d'arrêt à la banalisation et l'escalade de propos abjects, sciemment dits et répétés, et qui n'ont d'autre but que de fracturer la société à des fins électorales. Les mineur.e.s étranger.e.s isolé.e.s qui viennent demander protection en France, ainsi que toutes celles et ceux qui travaillent du mieux possible à leur offrir, ne sont pas et ne seront jamais les boucs émissaires utiles d'une quelconque ambition présidentielle. C'est pourquoi le Département de la Seine-Saint-Denis s'est constitué partie civile et que je me rendrai à la lecture du délibéré ce lundi. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82